

BIENVENUE DANS LE PAS DE CALAIS

2

Amis Archers,

L'UFOLEP NATIONALE

LE COMITE DIRECTEUR UFOLEP DU PAS DE CALAIS,

LA COMMISSION TECHNIQUE DE TIR A L'ARC,

LES CLUBS DE TIR A L'ARC DU DEPARTEMENT,

LE CONSEIL GENERAL DU PAS DE CALAIS,

LA VILLE DE NOEUX LES MINES

Sont heureux de vous inviter au :

3

32ème CHAMPIONNAT NATIONAL UFOLEP
DE TIR A L'ARC
A NOEUX LES MINES, LE 15 MAI 2016.

Ils ont travaillé pour vous offrir les meilleures conditions d'accueil et de compétition.

Avec l'ensemble des partenaires

Et la municipalité de NOEUX LES MINES que nous remercions encore car elle a tout mis en œuvre pour que ce rassemblement des archers de l'UFOLEP soit une totale réussite.



Le Mot du Maire

4

C'est avec grand plaisir mais aussi beaucoup de fierté que la Commune de Noeux les Mines accueille, le Dimanche 15 Mai, la 32^{ème} édition du Critérium national de Tir à l'Arc UFOLEP.

Je tiens, pour l'occasion, à féliciter Monsieur Alain DUTY, le Président des Archers Nœuxois, et toute son équipe, qui, à force de travail et d'investissement ont pu obtenir l'organisation de ce grand rendez-vous sportif.

Pour un jour, Nœux-les-Mines sera la capitale du tir à l'arc avec plus de 560 participants représentant une soixantaine de clubs issus de toutes les régions de notre beau pays.

Pour un jour, les footballeurs feront place aux archers puisque cette grande compétition se déroulera sur les terrains d'entraînement du Stade Tisserand. Quoiqu'il en soit, qu'importe la discipline, les qualités requises seront les mêmes : concentration, précision et maîtrise de soi.

Je souhaite donc mes vœux de réussite à tous les participants. Oserai-je un léger accroc au devoir de fair-play qui m'incombe, pour adresser un encouragement particulier aux archers qui défendront les couleurs de Nœux-les-Mines, et remporteront le titre de Champion National ?

En tous cas, bienvenue aux valeureux participants du 32^{ème} Critérium, et que le meilleur gagne !

Serge MARCELLAK

Maire de Nœux-les-Mines

Vice-Président d'Artois Comm.



Bienvenue dans le Pas de Calais

Plus de 10 ans après le National de Tir à l'Arc à Noeux les Mines en 2005, revoilà les dirigeants de l'activité branchés sur la rencontre nationale avec le même enthousiasme si j'en crois le dynamisme qu'ils déploient. C'est un bon présage pour la réussite de la manifestation. Il faut y penser, échanger bien à l'avance jusque dans les moindres détails. C'est le cas pour les membres de la CTD qui se sont déjà bien « gratté la tête » en 2015.

Le Président et les membres de la Commission Technique Départementale, le Club des Archers de Noeux les Mines et son Président, sont les ferments de cette belle initiative. Connaissant leur implication, le Comité départemental n'a émis aucune réserve sur ce projet. La Municipalité a aussi accueilli généreusement cette idée et rapidement tous les signaux furent au vert pour vous recevoir dans le Pas de Calais.

L'UFOLEP a organisé plusieurs manifestations de prestige dans cette Ville très sportive et très accueillante. Les retours ont toujours été très positifs grâce à la parfaite collaboration des uns et des autres. Tout ceci est propice à une bonne organisation du National 2016.

C'est bien le souhait du Comité départemental et de sa Commission technique de faire que le sport, même de haut niveau, puisse s'exercer dans le respect de tous, sportifs comme dirigeants, avec convivialité et sérénité. Le sport est un facteur d'équilibre physique, moral pour le sportif, un facteur d'insertion sociale, un plaisir de se rencontrer, de se mesurer aux autres tout en les estimant. Un plaisir qui doit se transposer dans la vie de tous les jours pour vivre en harmonie au sein de notre société en citoyen responsable et participant.

Ce sont toutes ces valeurs, cette éducation que l'UFOLEP propose dans « tous les sports autrement ». Je suis persuadé qu'elles seront au rendez-vous sur notre national. Bonne chance à tous et bon séjour à Noeux les Mines !

Michel COEUGNIET

Président du Comité départemental UFOLEP du Pas de Calais

Le mot du Président de la Commission Technique Départementale du Pas-de-Calais

C'est un défi pour notre Commission technique départementale d'organiser le 32ème championnat national de tir à l'arc UFOLEP le dimanche 15 mai prochain.

Le Comité départemental Ufolep du Pas de Calais et son président Michel Coeugniét nous ont fait confiance et je les en remercie, la Commission Nationale aussi.

Je remercie tous les bénévoles et clubs du Pas de Calais qui nous aident et nous soutiennent dans cette grande aventure. Grâce à eux c'est tout le tir à l'Arc de la région qui est à l'honneur.

Je remercie également Monsieur Serge Marcellak, Maire de Noeux les Mines, pour sa confiance et l'aide qu'il nous apporte en accueillant sur le site du stade Tisserand, la mise à disposition des équipements municipaux, ainsi que tous les partenaires institutionnels ou privés. La municipalité de Noeux les Mines, Le Conseil Départemental, le Conseil Régional et les entreprises locales pour leurs soutiens logistiques ou financiers.

Entourés d'infrastructures routières rendant l'accès facile, nous vous attendons nombreux pour ce grand moment de tir à l'arc.

Que chacun d'entre vous, dans le plus pur respect des valeurs de l'UFOLEP, donne le meilleur de lui-même pour qu'individuellement ou en équipe vous accédiez à la plus haute marche du podium.

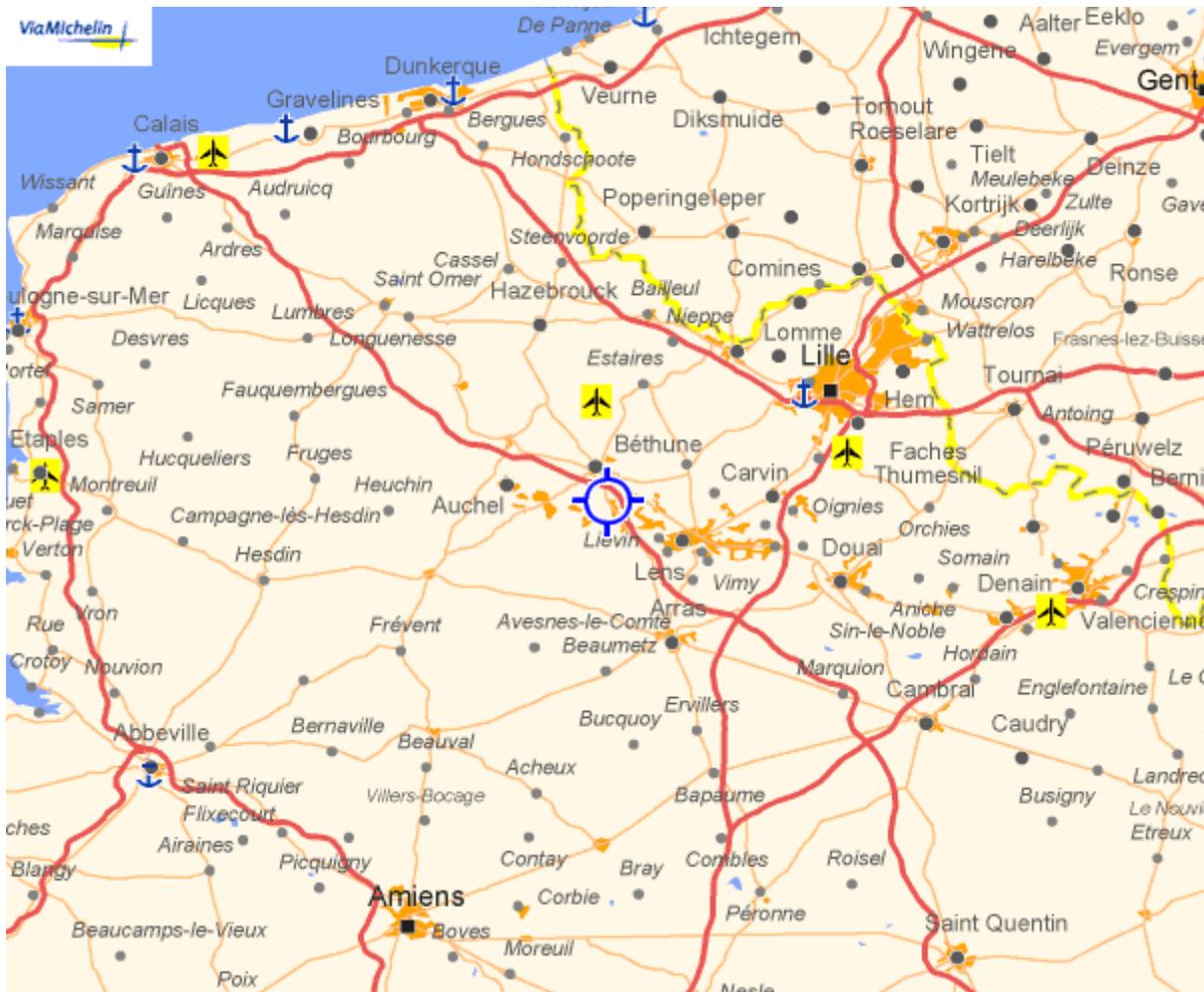
Bienvenue à tous en Nord – Pas de Calais – Picardie, ***bienvenue chez les Ch'tis !***

Pascal Compagnion

SOMMAIRE

BIENVENUE DANS LE PAS DE CALAIS	2
Le Mot du Maire	4
Bienvenue dans le Pas de Calais	5
SITUATION GEOGRAPHIQUE	8
COMMENT S'Y RENDRE !	9
RESTAURATION	11
Repas du dimanche soir : adultes 22 €.....	12
HORAIRES	13
DOSSIER D'INSCRIPTION	15
REVENTE DE CIBLERIE	17
Hébergement.....	18
Animations.....	25
Tourisme / Loisirs	26
Précisions sur le règlement National	27
Matériel.....	28
Tee-shirts 190 gr.....	29
CLASSEMENTS	30
Annexe : Rappels et recommandations	31
Libre expression.....	34

SITUATION GEOGRAPHIQUE



PAR LA VOIE FERREE :



10

Arrêt TGV à la gare de BETHUNE où un transport vous conduira jusqu'à Noeux Les Mines.

Contact à prendre 10 jours avant à ufolep62.jeanclaude@ligue62.org

RESTAURATION



11

Repas du samedi soir : 13.00 € (prévu salle Mendès France ~800m du stade)

(Susceptible de modifications – eau à disposition – autres boissons en sus)

- Buffet de crudités et salade composée
- Escalope de dinde sauce tomate et basilic
- Pennes régates et fromage râpé
- Palette de tartes

Repas du dimanche midi : 12.00 € (prévu salle J. PREVERT – à coté du stade)

(Susceptible de modifications – eau à disposition – autres boissons en sus)

Plateau repas comprenant :

- Aiguillette de poulet en ravigote
- Chips
- Fromage et beurre sur salade / Pain
- Eclair chocolat

PAS DE PLATEAUX REPAS SUR LE TERRAIN

UFOLEP - MAISON DES SPORTS



Repas du dimanche soir : adultes 22 €

(Susceptible de modifications – eau à disposition - autres boissons en sus)

Repas de clôture **à la bonne franquette** salle Mendés France

(~800m du stade)

- Pâté des Flandres à la louche avec condiments
- Bœuf à la flamande au pain d'épices
- Pommes de terre dorées au four
- Fricassée de légumes et champignons
- Tarte à gros bord au flan vanille
- Café



HORAIRES

I - COMPETITION : STADE TISSERAND

A- JEUNES : DIMANCHE MATIN :

8h00 : Echauffement

8h30 : Vérification du matériel

9h00 : Début des tirs

B- ADULTES : DIMANCHE APRES-MIDI.

13h00 : Echauffement

13h30 : Vérification du matériel

14h00 : Début des tirs.

C- PALMARES : 18h30

II - REUNIONS :

Arbitres : Samedi 14 mai à 17 h, salle précisée sur place

Réception des invités : Samedi 14 Mai à 19h00, salle de La Capitainerie

14

III - REPAS

- Samedi 14 mai : à partir de 19h00 – Salle Mendès France
- Dimanche 15 mai :
 - Déjeuner : de 11h30 à 14h00 - salle J. PREVERT – à côté du stade
 - Repas de clôture : vers 20h00 - Salle Mendès France

DOSSIER D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 15 avril 2016 !

15

A réception du dossier d'inscription, le responsable de votre délégation départementale recevra un badge. Il sera notre seul interlocuteur.

A son arrivée, il lui sera remis une enveloppe contenant tous les renseignements pratiques : tickets repas, objets souvenirs, vêtements...

Présentation des licences

Le responsable départemental présente les licences complémentaires, incomplètes, non exploitables informatiquement et signale les erreurs éventuelles.

Toutes les licences seront contrôlées individuellement sur le pas de tir lors de la vérification du matériel par les arbitres.

Modalités d'inscription

L'inscription des compétiteurs, les commandes de restauration et d'objets souvenirs s'effectuent par les commissions techniques départementales sur le site « Arcufolep ».

Seules les personnes ayant un profil CTD peuvent faire les inscriptions.

La fiche récapitulative sera transmise avec les règlements (prestations et engagements) à votre délégation départementale qui effectuera un règlement global, uniquement des prestations (les engagements étant facturés directement par l'échelon national) à l'ordre de UFOLEP 62 section tir à l'arc.

Droits d'engagement individuel à verser à votre comité départemental :

Jeune : 6 euros

Adulte : 13 euros

RAPPEL : les équipes des différents challenges sont également à inscrire, à l'avance, via le site « Arcufolep »

La date limite des inscriptions et des réservations est fixée au 15 avril 2016

**LES CHEQUES DOIVENT ETRE EMIS PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL
DE VOTRE DEPARTEMENT !!!!!!!!!!!**

Les réservations ne seront prises en compte que si elles sont accompagnées des chèques de paiement.

16

Les dossiers sont à renvoyer à :

Chantal LEFER

78 Rue Camille Deruelle

62199 GOSNAY

jmc.lefer@orange.fr

06 77 99 81 09

ufolep 62
Tir à l'arc

REVENTE DE CIBLERIE

17

40 cibles neuves maximum seront à vendre au prix de 102 €

Pas de chevalets

Retrait le lundi matin au plus tard



Commandes sur le site « Arcufolep », possible de prendre contact pour le retrait à jmc.lefer@orange.fr copie à pascal.compagnion@laposte.net

Hébergement



Hôtels

18

Campanile Béthune : Zone Actipolis 62232 Fouquières les Béthune

Tél : 03/21/57/76/76 Fax : 03/21/56/98/50

Adresse mail : bethune.fouquieres@campanile.fr

Campanile Lens : 282 route de la Bassée

Zone actipolis 62300 Lens

Tél : 03/21/28/82/82 Fax : 03/21/42/41/33

Adresse mail : lens@campanile.fr

Première classe Béthune : zone actipolis 62232 Fouquières les Béthune

Tél : 03/21/56/98/50 Fax : 03/21/56/98/55

Adresse mail : bethune@premiereclasse.fr

Lille sud (Hénin-Beaumont : rue de Beaumont 62950 Noyelles godault

Tél : 03/21/76/02/91 ou 0892/707/047 Fax : 03/21/76/03/44

Adresse mail : heninbeaumont@premiereclasse.fr

Formule 1-1Avenue du maréchal Leclercq 62800 Liévin

Tél : 0891/705/273.

Best Western 3 étoiles : 1 rue de Fouquières 62199 Gosnay

Tél : 03/21/80/11/20.

Hôtel : 3 place François Mitterrand 62400 Béthune

Tél : 03/21/57/07/67.

Hôte Eden : place de la république 62400 Béthune

Tél : 03/21/68/83/83.

Hôtel restaurant le vieux beffroi : 48 grand place 62400 Béthune

Tél : 03/21/68/15/00

Tourhotel du golf : 300 route nationale 41 62400 Béthune

Tél : 03/21/56/90/00.

Balladins rue Arthur Lamendin 62660 Beuvry

Tél : 03/21/65/95/95.

Hôtel Agora : rue des frères Lumière 62700 Bruay la Buissière

Tél : 03/21/57/17/12.

Ibis Stiles : rue des frères Lumières 62700 Bruay la Buissière

Tél : 03/21/01/11/11.

Inter hôtel Liberty : parc de la porte Nord 62700 Bruay la Buissière

Tél : 03/21/62/90/00.

Le Cottage : 282 avenue de la libération 62700 Bruay la Buissière

Tél : 03/21/53/14/14.

Marseille Dolce Vita : 2049 avenue de la libération 62700 Bruay la Buissière

Tél : 03/21/56/36/31 ou 06/81/10/21/99.

Hôtel Bollaërt : 13 rue de Béthune 62300 Lens

Tél : 03/21/78/30/30.

Hôtel de France : 2 place du général de Gaulle 62300 Lens

Tél : 03/21/28/18/10.

Hôtel le jardin : 29 place de la république 62300 Lens

Tél : 03/21/28/02/06.

Le Méditerranéen : 45 rue de la gare 62300 Lens

Tél : 03/21/28/08/08.

UFOLEP - MAISON DES SPORTS

Le Paris Brest : 68 rue de la gare 62300 Lens

Tél : 03/21/75/19/95.

La maison rouge : 374 route nationale 62290 Noeux les Mines

Tél : 03/21/61/65/65.

Les 4 saisons du terroir : 358 route nationale 62290 Noeux les Mines

Tél : 03/21/52/67/99.

Hôtel moderne : 144 rue Roger Salengro 62160 Bully les Mines

Tél : 03/21/29/14/22.



Campings

22

Camping à la ferme Lys : 30 croisette Moulin le Comte 62120 Aire-sur-la-Lys

Tél : 03/21/39/15/58.

Domaine de la Biette : 2 Chaussée Brunehaut 62460 Divion

Tél : 03/21/62/15/88 port : 06/85/83/81/43

Camping du parc départemental de nature et de loisirs d'Olhain

62150 Fresnicourt le Dolmen

Tél : 03/21/27/94/80.

Camping municipal :rue des Promenades 62190 Lillers

Tél : 03/21/02/33/06.

Camping municipal : rue des étangs 62138 Violaines

Tél : 03/20/29/41/25.



**Chambres
d'Hôtes**

23

Les Béthunoises : 108 rue Edouard Herriot 62400 Béthune

Tél : 03/21/52/05/80 port : 06/30/89/61/69

Dupont Agnès : 58 rue du 4 septembre 62800 Liévin

Tél : 03/21/44/65/91.

Les cèdres bleus : 9 Avenue Emile Roux 62800 Liévin

Tél : 03/21/44/70/91 port : 06/21/54/37/76.

Domaine des araucarias : 35 boulevard de Paris 62190 Lillers

Tél : 03/21/53/49/86.

Le château de Philiomel : 135 rue Philiomel 62190 Lillers

Tél : 03/21/61/76/76.

Noulette Maxime : 464 rue du pont d'Avelette 62400 Locon

Tél : 03/21/27/41/42

24

Bavière Vaisselier Hélène : 106 rue des charbonniers 62136 Richebourg

Tél : 03/21/26/07/19.

La Fattoria : 16 rue du pont Moreau 62136 Richebourg

Tél : 03/21/66/17/29.

Animations

Animations pour les jeunes le dimanche après-midi :

- Initiation Sarbacane
- Découverte Arbalète
(0,50 € - tickets buvette)
- Pistolet à plombs
(0,50 € - tickets buvette)
- Visite de la Mine Image
(Réservation sur le site
« Arcufolep » limité à 49 personnes)



25



Marché gourmand et artisanal

- Matériel de tir à l'arc
- Produits régionaux
- Artisans locaux



Produits Régionaux

UFOLEP - MAISON DES SPORTS

Tourisme / Loisirs

Musée de la Mine



A proximité immédiate du Site de Tir à l'arc, Avenue GUILLON à Noeux les Mines, 0321259858 ou 0617915203.

Plus de 200 m de galeries souterraines reconstituées, vidéo sur la formation du charbon et l'extraction moderne, salle d'expo de matériels, maquettes, fossiles, modes de vie...

26

Base de Loisinord



A proximité immédiate du Site de Tir à l'arc, Rue Léon Blum à Noeux les Mines, 0321268989

STADE NAUTIQUE proposant :

Ski nautique, Canoë, Pédalo, mini golf.

En face de la piste de ski

Piste de ski



A proximité immédiate du Site de Tir à l'arc, Rue Léon Blum à Noeux les Mines, 0321268484

STADE DE GLISSE : Sur un terril, station la plus basse de France, son sommet pointe à 129 m d'altitude. Un lieu où les sports d'hiver se pratiquent en toutes saisons. La station offre une vue unique sur la chaîne des terrils, la Belgique et les Monts des Flandres

Précisions sur le règlement National

Catégories

Arc classique

Jeunes : avec ou sans viseur, garçon et fille

11/12 ans : né(e)s en 2003-2004

13/14 ans : né(e)s en 2001-2002

15/16 ans : né(e)s en 1999-2000

Adultes : avec ou sans viseur, hommes et femmes

17/25 ans : né(e)s entre 1990 et 1998

26/49 ans : né(e)s entre 1966 et 1989

50/59 ans né(e)s entre 1956 et 1965

60 ans et plus : né(e)s en 1955 et avant

Arc à poulies

Jeunes : avec ou sans viseur, garçon et fille

13/16 ans : né(e)s entre 1999 et 2002

Adultes : avec ou sans viseur, hommes et femmes

17/25 ans : né(e)s entre 1990 et 1998

26/49 ans : né(e)s entre 1966 et 1989

50/59 ans né(e)s entre 1956 et 1965

60 ans et plus : né(e)s en 1955 et avant

Matériel

La ciblerie étant neuve aucun changement ne sera effectué pendant le tir.

28

Flèches :

Les flèches doivent être marquées sur le tube aux initiales de l'archer et du club, et être identiques : plumes, encoches, tubes (taille et couleur).

Le changement de flèches au cours de la compétition doit être soumis à l'acceptation de l'arbitre.

Arc à poulies :

Il est interdit aux moins de 13 ans.

La puissance maximale autorisée à la barre est de :

- 30 livres pour les 13/14 ans,
- 40 livres pour les 15/16 ans,
- 60 livres pour les adultes

La puissance des arcs pourra être contrôlée à tout moment de la compétition. Elle sera effectuée par l'archer sous le contrôle de l'arbitre.

Handisport :

Les archers présentant un handicap qu'ils soient compétiteurs ou invités sont priés de le mentionner lors de leur inscription afin qu'ils soient placés au mieux sur le pas de tir.

Lutte anti-dopage :

Dans le cadre de cette rencontre, un contrôle anti-dopage pourra être effectué par les organismes agréés.

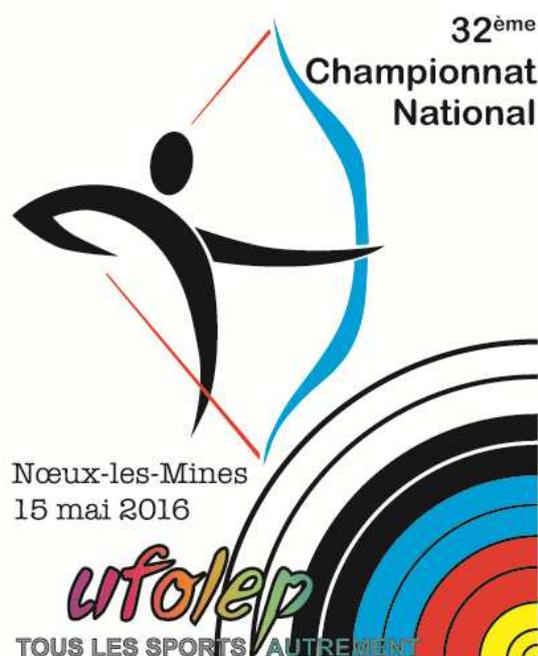
Tee-shirts 190 gr

29

Taille : 9-11 ans, 12-14 ans, S, M, L, XL, 2XL, 3XL

Tarifs : **10** euros

Réservations sur GESTARC – ARCUFOLEP



CLASSEMENTS (cf. Manuel arbitrage pages 4/13 à 4/16)

A- **individuel** : Il se fait par catégorie d'âge et de type d'arc.

B- **Par équipes** :

30



-ARCS CLASSIQUES AVEC VISEUR : « ARCHER DE FER »

- Un archer à 15/10 m
- Un archer à 25/20 m
- Deux archers à 40/30 m

Soit 4 scores dont obligatoirement un score féminin.

-ARCS CLASSIQUES SANS VISEUR : « ARCHER DE PLATINE »

- Un archer à 15/10 m
- Un archer à 25/20 m
- Deux archers à 40/30 m

Soit 4 scores dont obligatoirement un score féminin.



-ARCS A POULIES : « ARCHER DE BRONZE »

L'équipe départementale prend en compte deux archers compound.

Il n'est pas fait de distinction d'arc avec ou sans viseur, ni de sexe.

Les délégations ayant remporté les challenges en 2015 sont priées de les rapporter.

Annexe : Rappels et recommandations

Extrait des dispositions communes à toutes les épreuves nationales UFOLEP 2015/2016 et des Règlements Sportifs Nationaux UFOLEP (Documents complets disponibles sur le site Internet de l'UFOLEP)

Droits d'engagement individuel à verser à votre comité départemental :

- Adulte : **13,00 euros**
- Jeune : **6,00 euros**

Le nombre de participants indemnisés est fixé, dans chaque discipline, par le Comité Directeur. Des participants non indemnisés (hors quota) pourront être acceptés en fonction des infrastructures des lieux de la manifestation (ils devront s'acquitter du droit d'engagement, mais ne pourront pas prétendre à l'indemnisation des frais de déplacement).

Toutes les indemnisations sont versées aux Comités départementaux ou régionaux, à charge pour eux de les reverser aux ayant droits.

La distance retenue est calculée à partir du logiciel « Autoroute de Microsoft » (trajet routier le plus court). Les indemnisations sont calculées et versées sur la base du seul trajet aller. Le tarif du kilomètre / athlète est fixé pour **2015 – 2016** (sur la base de la distance aller, trajet le plus court), quelle que soit la discipline (en sport collectif comme en sport individuel ou par équipe) à :

- **0,050 euros** pour les participants jeunes à des manifestations nationales.

Du fait de l'utilisation de « Gestarc », et de la possibilité de faire une extraction des inscrits et de leur mode de transport, il n'y a plus de feuille verte à remplir.

AMENDES

Absence de licence	Licence incomplète	Forfait Injustifié
Adulte : 31,00 euros	Adulte : 31,00 euros	Individuel adulte : 55,00 euros
Jeune : 16,00 euros	Jeune : 16,00 euros	Individuel jeune et enfant : 35,00 euros

Frais de dépenses

En cas de réclamation ou d'appel non justifié, les plaignants pourront être contraints à régler les dépenses engagées pour le traitement du dossier.

Les amendes et sanctions disciplinaires seront facturées par l'Échelon National à l'issue des épreuves aux comités départementaux d'origine des participants en fonction de l'état fourni par le responsable de la CNS ou du GTS.

La tenue

Tout participant à une activité UFOLEP doit se présenter avec un équipement sportif adapté. Est proscrit, tout objet interdit par les règlements particuliers d'une discipline ou tout objet susceptible de nuire à l'intégrité physique des sportifs et à la sécurité de la pratique, en général (exemple : bijoux, piercing, ...).

Dans toutes les épreuves organisées par l'UFOLEP ou sous son égide, les compétiteurs doivent porter les couleurs de l'association sportive, du comité départemental, du comité régional ou de l'UFOLEP, qu'ils représentent.

Les épreuves nationales de l'UFOLEP

Les délais : pour prendre part aux différentes épreuves nationales organisées par l'UFOLEP, il faut être amateur et titulaire d'une licence UFOLEP régulièrement homologuée depuis au moins :

- a. 8 jours avant la première phase qualificative départementale ou régionale,
 - b. 30 jours pour les épreuves nationales sans phase qualificative,
- et être assuré.

Le contrôle

Avant chaque rencontre, un officiel (arbitre, membre d'une commission nationale sportive, représentant du comité directeur) doit exiger la présentation de la licence de chaque compétiteur, officiel ou dirigeant, et en vérifier la régularité, ainsi que celle des autorisations éventuelles de surclassement ou autres pièces obligatoires prévues dans les règlements spécifiques.

Les réserves

Elles sont présentées à l'officiel désigné (arbitre, juge arbitre, président du jury, directeur de course...).

Les réserves peuvent concerner :

- 1) la qualification des associations ou de leurs membres licenciés,
- 2) la régularité ou l'état de l'espace de compétition (elles sont alors obligatoirement formulées avant le commencement des épreuves)
- 3) des questions techniques : règles de jeu, arbitrage.

Pour la régularité ou l'état de l'espace de compétition, l'officiel désigné doit être invité, par l'association ou le compétiteur qui réclame, à vérifier l'espace de compétition, dès son arrivée. Il doit alors prendre toutes mesures susceptibles d'en assurer la régularité.

Si l'association ou le compétiteur estime ces mesures insuffisantes, les réserves sont obligatoirement :

- inscrites, avant les épreuves, par l'officiel désigné sous la dictée du délégué de cette association ou du compétiteur,
- signées par les deux intéressés.

Les réclamations

Toute réserve doit, sous peine de nullité, être transformée en réclamation, c'est-à-dire confirmée dans les quarante-huit (48) heures, par lettre recommandée, aux commissions sportives nationales, pour les épreuves nationales.

La réclamation est accompagnée du versement de la somme de 85 €, fixée par le comité directeur national pour les épreuves nationales.

Cette somme est remboursée si le bien-fondé de la réclamation est admis. Les frais de dossier pourront être imputés aux tiers en tort.

Le cachet de la poste justifie du respect du délai des quarante-huit (48) heures qui est prolongé de vingt-quatre (24) heures s'il comporte un jour férié.

Recommandations importantes concernant la tenue et le comportement des individus, notamment face à l'alcool.

Nous devons être un exemple pour les plus jeunes. Si cette rencontre est l'occasion de faire la fête, elle ne doit pas être entachée par certaines dérives malheureusement constatées. La présence de toute boisson alcoolisée est rigoureusement interdite dans la zone archer, pas de tir ou en cible. Les arbitres seront sensibilisés sur cette question lors de la réunion préparatoire.

De même, il est interdit à toute personne de fumer dans la zone archer, pas de tir ou en cible.

Le club organisateur ne pourra être tenu pour responsable des vols ou dégradations qui pourraient être commis sur le site de la compétition.

Merci de respecter les lieux en utilisant pour vos déchets les containers et sacs plastiques qui seront mis à votre disposition tout au long du week-end.

Libre expression

Cette page peut être remplie via Arcufolep dans la boutique.

34